

## Avenir Jeunes Reims

L'association AJR est créée en 1984 à l'initiative d'ATD Quart Monde et des Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle exerce deux activités dans le champ de l'IAE : elle est centre de formation et entreprise d'insertion. Blog de l'AJR : [cliquer ici](#).



Le centre de formation accueille des jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme du système scolaire depuis plus d'un an. Il accueille actuellement 24 jeunes pour une durée moyenne de 7 mois ; au cours d'une année, près de 60 jeunes sont formés. 70% viennent des quartiers sensibles de Reims et 20 à 25% sont sous main de justice. La formation est financée par le Conseil régional dans le cadre d'un marché de formation *Emergence et confirmation d'un projet professionnel* et par le FSE.

Chaque parcours est individualisé et validé par la mission locale, l'AJR et le jeune : cours et stages en entreprise (10 au moment de l'entretien). Le jeune perçoit une indemnité de 150 à 350 euros par mois. A la sortie du centre, il entre en formation diplômante ou dans l'emploi. La formation : travail sur les comportements (résolution des problèmes de confiance et d'estime de soi, de santé, d'addiction, de vie en groupe), apport de connaissances (expression écrite et orale, éducation physique et sportive, arts plastiques), acquisition de compétences professionnelles en mécanique auto, menuiserie, chaudronnerie.

L'entreprise d'insertion est créée en 1987. Spécialisée en menuiserie dans 2 créneaux : fabrication de coffrets pour les maisons de Champagne (70.000 par an), habillage interne de véhicules utilitaires (plancher, parois

latérales, casiers...) (140 par an). Activité en sous-traitance : confection de chiffons pour l'industrie à partir du linge déclassé par les hôpitaux et l'hôtellerie (160 tonnes par an).

L'AJR est conventionnée pour 13 postes en 2009 (9.681 euros par an par poste). Agées d'au moins 25 ans, les personnes sont envoyées par Pôle Emploi : chômeurs de longue durée, titulaires des revenus sociaux, personnes qui n'ont jamais travaillé. Elles peuvent bénéficier de 3 contrats à durée déterminée successifs (4, 8 et 12 mois), payés au SMIC ; le deuxième contrat est obtenu sous condition d'une réelle motivation. La performance de l'AJR est évaluée sur les sorties positives immédiates vers l'emploi ou la formation qualifiante : elle peine à atteindre le pourcentage exigé.

Une dizaine de professionnels, sous la direction de Bernard Pirouelle, constituent l'équipe d'encadrement du centre de formation et de l'entreprise d'insertion. Le directeur a fait toute sa carrière dans l'industrie. Administrateur de l'AJR depuis 2003, il est victime d'un licenciement en 2005 ; il candidate et obtient le poste de directeur. Tous les salariés sont en CDI mais pas forcément à temps plein. Formateurs en français, en mathématiques et informatique, en mécanique et menuiserie.



Trois salariés font tourner l'entreprise d'insertion : un responsable de l'atelier, un ébéniste de formation, un responsable des temps, méthodes et logistique. Une chargée d'insertion travaille à la fois pour le centre de formation et l'entreprise d'insertion : titulaire d'un diplôme en économie sociale de l'Université de Reims (URCA), elle fait le suivi social et professionnel, encadre les stages (avec quelques bénévoles), noue des partenariats pour faciliter la sortie vers la formation ou l'emploi. Diaporama de 51 photos : [cliquer ici](#).